



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-140507>

Département(s) de publication : **44**

Annonce n° **25-140507**

Services

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 25-129974

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Saint-Nazaire Agglomération - la Carene

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 24440064400013

**Ville** : Saint-Nazaire

**Code postal** : 44605

**Groupement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 44

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Maintenance préventive et curative des décanteuses Andritz

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 50532000

**Type de marché** : Services

**Description succincte du marché** : Les prestations objet de la présente consultation ne sont pas alloties pour le motif suivant : impossible d'identifier des prestations différentes. La forme retenue pour l'exécution du contrat est un accord-cadre mono-attributaire de services donnant lieu à l'émission de bons de commande sans minimum et avec un montant maximum de 120 000,00 euro(s) HT, sur la durée du marché. Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées. L'acheteur n'exige la présentation d'aucune variante obligatoire. Il n'est pas prévu de prestation supplémentaire éventuelle

**Critères d'attribution** : Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique : 50%

Prise en compte de la notion de développement durable : 5% Prix : 45%

### Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Date et heure limites de réception des plis, Au lieu de 12/01/2026 à 12h00, lire 30/01/2026 à 12h00

---

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/12/2025